

de son propre territoire, les calendriers, les modalités relatives au transit, les possibilités de regroupement du matériel et les aspects financiers.

Les pays dressent déjà des plans en vue de mettre l'accord en oeuvre; tant à l'Est qu'à l'Ouest en Europe, on tâte le terrain pour se renseigner sur les modalités de regroupement qui seraient pratiques et souhaitables en vertu du régime.

Le Canada se réjouit de voir que ses tout premiers efforts déployés pour lancer les négociations «Ciel ouvert» ont d'excellentes chances de déboucher rapidement sur un accord qui profitera à tous les participants, mais surtout, sans doute, aux petits pays qui n'auraient autrement pas accès aux données que le

régime permettra de recueillir. Les pays neutres et non alignés d'Europe ont pu assister à tous les volets de la dernière série de pourparlers en tant qu'observateurs et se montrent très intéressés.

Le Canada cherche d'abord et avant tout à favoriser des négociations fructueuses. C'est pourquoi sa délégation conçoit des propositions et des solutions de rechange pour surmonter les difficultés risquant de surgir et parer ainsi aux imprévus. Elle fait également en sorte que les objectifs du Canada quant à l'obtention, au traitement et au partage des données soient pleinement atteints.

Les négociateurs canadiens misent sur la vaste expérience de leur pays dans

le domaine de la télédétection pour amener d'autres délégations à mieux comprendre les possibilités qu'offre la télédétection et les meilleurs moyens à prendre pour s'en servir aux fins du régime «Ciel ouvert». De plus, le Canada et la Hongrie sont en train de planifier le vol d'essai d'un avion hongrois au-dessus du Canada, censé avoir lieu du 13 au 18 janvier. Rappelons que, dans le cadre de cet exercice réciproque, le Canada avait survolé la Hongrie en janvier 1990. Dans les deux cas, le but est d'acquérir une expérience pratique des procédures administratives et opérationnelles à mettre en place dans le cadre d'un régime «Ciel ouvert».

## Mise à jour sur les MDCS

Le succès des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) décrites dans le Document de Vienne de novembre 1990 a été impressionnant. Ces mesures, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1991, ont accru la prévisibilité du comportement et la transparence des organisations militaires dans les 38 États membres de la CSCE.

En vertu des dispositions du Document de Vienne, le Canada, avec les autres pays de la CSCE, a échangé de l'information sur les forces et les budgets militaires et sur les plans de déploiement des grands systèmes d'armes et d'équipements. D'autres échanges ont porté sur les calendriers annuels des activités militaires de 1992 et de 1993. Outre des échanges d'information plus poussés, le Document de Vienne encourage des rapports plus fréquents entre les autorités militaires. C'est ainsi que le Canada a visité des bases aériennes en Suède et aux Pays-Bas en 1991; il compte organiser une visite semblable à sa base militaire de Lahr au printemps de 1992.

Le Document de Vienne contient aussi des mesures sur le respect des ententes et sur la vérification. En vertu des clauses pertinentes, le Canada a mené une inspection dans le District militaire de Leningrad, dans l'ancienne URSS, du 5 au 7 septembre. Son équipe a confirmé que la réduction annoncée par les Soviétiques d'un exercice militaire prévu dans ce district s'était effectivement produite. En outre, les inspecteurs canadiens ont souligné que le haut degré de coopération entre eux et les Soviétiques augurait bien des inspections et évaluations à venir.

Afin de faciliter la transmission des messages au sujet des questions afférentes aux MDCS et aux FCE, les États membres de la CSCE ont établi un réseau de communications. Grâce à son savoir-faire dans le domaine des télécommunications, le Canada a pu contribuer à la mise sur pied de ce réseau, qui est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> novembre 1991 et qui complète les voies diplomatiques existantes.

Pour examiner la mise en oeuvre des MDCS convenues, les signataires du Document de Vienne ont prévu tenir tous les ans une réunion au Centre de prévention des conflits, dans la capitale autrichienne. La première a eu lieu du 11 au 13 novembre dernier. Les discussions ont servi à clarifier des questions découlant de l'application de mesures convenues, et à en examiner les conséquences pour le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le contexte de la CSCE.

Dans les négociations actuelles sur les MDCS, qui se poursuivront jusqu'à la réunion de suivi que la CSCE doit tenir à Helsinki en mars 1992, les représentants canadiens discutent de propositions sur l'amélioration du Document et l'adoption de nouvelles MDCS. Grâce à son expérience dans le domaine de la vérification, le Canada pourra continuer à jouer un rôle important dans ces négociations et dans l'ensemble du processus de renforcement de la confiance.

## Le Canada s'attend à ce que l'Ukraine se conforme aux accords

Le Canada ayant reconnu l'indépendance de l'Ukraine le 2 décembre, une délégation canadienne s'est rendue à Kiev au début de décembre pour amorcer les négociations sur l'établissement de relations diplomatiques. La délégation souhaitait, entre autres, obtenir des garanties concernant le contrôle sûr des armes nucléaires et le respect par l'Ukraine des accords existants en matière de contrôle des arme-

ments et de désarmement, et s'assurer qu'elle se conformerait à tous les engagements contenus dans l'Acte final d'Helsinki, dans la Charte de Paris et dans les autres documents de la CSCE, et verrait à les mettre en application.

L'Ukraine a déclaré qu'elle respecterait les engagements internationaux pris par l'ancienne URSS, notamment les traités START et sur les FCE, et qu'elle en assurerait la mise en oeuvre.

Le gouvernement ukrainien a souligné qu'il était fermement décidé à détruire, dans les meilleurs délais, toutes les armes nucléaires se trouvant sur son territoire et à signer le Traité de non-prolifération en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Il a aussi déclaré que toutes les armes nucléaires se trouvant en Ukraine demeureraient sous un seul contrôle unifié. Le Canada se réjouit de ces engagements.